

MOTION

No : ...934.....

**Interdiction de la mendicité sur le territoire cantonal**

Depuis quelques mois déjà, nous constatons une augmentation de la mendicité dans le canton. Les raisons peuvent être multiples : la crise mondiale, libre circulation des personnes, interdiction de la mendicité dans d'autres cantons, immigration clandestine.

Le système social suisse permet pourtant à tout un chacun de garder sa dignité, pour autant que sa situation soit régulière. En effet, chaque citoyen étant en règle peut obtenir l'aide sociale si sa situation personnelle le nécessite. Partant, il n'y aurait qu'un pas pour en conclure que les mendiants sont souvent en situation irrégulière. Quand bien même une brèche est ouverte depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, il n'en demeure pas moins que le résident doit pouvoir justifier sa présence par un contrat de travail. Cette motion ne vise donc pas à punir la misère, mais à la réguler !!

Certes, il n'y a pas de comparaison possible avec des situations connues à Genève ou à Zurich, la sécurité n'étant pas en péril actuellement. Par contre la tranquillité publique concerne le Parlement et plusieurs citoyens sont aujourd'hui inquiets voir agacés de cette situation.

Nous demandons donc au Gouvernement :

- **D'interdire la mendicité sur le territoire cantonal et de contrôler la situation des contrevenants.**

Quand bien même nous citons le cas de Genève, nous souhaitons que le Gouvernement évite certaines dérives, en particulier les saisies d'argent car quand bien même le Tribunal fédéral a donné raison aux autorités de Genève, il demeure un vide juridique concernant ces saisies.

Delémont, le 4 novembre 2009

**AU NOM DU GROUPE LIBERAL-RADICAL**

*l'auteur :*

Raphaël Schneider

*Sch*  
*Wink*  
*Stalder*  
*Blüsch*  
*P. He*  
*H. Leuchter*  
*Gyger*  
*J. V. / Am*  
*coi*